

Délibération n° 2112 - 12

**L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes
Maritimes) étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
Gérard BRANDA - Maire de CANTARON**

**Conseillers en exercice : 14
Présents : 12+1 proc
Votants : 13**

**Etaient présents : Eliane CALDEI-VIDAL – Philippe ALLEGRINI –
Chantal BARBIER – Patrice MARTIN – Michel CORSINI –
Fabrice FONTAINE – Jean-Marc BLANIC -Christian DI MARTINO
– Fabienne GALLI – Gérard STOERKEL – Béatrice ROZIER**

Absente avec procuration : Sandrine BARRALIS

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

**Objet : Décision modificative n°2
Budget principal**

Dans le courant de l'année, des dépenses supplémentaires et non prévues sont venues s'ajouter sur certains articles.

Dans ces conditions et afin d'ajuster le Budget Primitif 2021, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à l'ouverture et à la fermeture des crédits correspondants par la Décision modificative n° 2 de 2021 jointe en annexe.

La Décision modificative n° 2 se présente comme suit :

Section Fonctionnement : Transferts d'article à article pour un montant de 15 000 € (Dépenses)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE les transferts mentionnés sur ladite Décision modificative n° 2 annexée à la présente délibération sur le budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 16/12/2021
Qualité : Maire